



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Bray sur somme_Somme_1



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : zème catégorie

Berge :

- Droite

Linéaire : 0.45 km

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

- lots 5 à 8, 10 et 11 'Les Moulins' :

1) Pêche autorisée à 4 lignes, pêche aux leurres autorisée (sauf période fermeture brochet)

2) Pêche à la Carpe de nuit:

- Réservée aux titulaires de l'option 'Carpe la nuit' (100 €)

- Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi

- Esches végétales uniquement

- Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement

- Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.

- Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.

- L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

• Option

Option Carpe de Nuit :

Carte Interfédérale : 100 €

Carte Majeure : 100 €

Carte Majeure 4émé T : 100 €

Carte Mineure : 100 €

Carte Femme : 100 €

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de nuit. Pêche à la carpe de jour. Pêche en batterie. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 1



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1,39 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Services :

Ponton labellisé personne mobilité réduite

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 1

- 1) Pêche autorisée à 4 lignes; maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
- 2) Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif. (sauf fermeture carnassiers)

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

- **Poissons présents :**

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

- **Techniques de pêche :**

Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de jour. Pêche en batterie. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél : 03-22-76-00-85
<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Étang Numéro 2; Carpodrome



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : zème catégorie

Surface : 0.67 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux camassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 2

- 1) Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches), 1 ligne de Février à Septembre et 2 lignes d'Octobre à Janvier (pour préserver les poissons : bourriche interdite, **hameçons sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire**)
- 2) Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 1 (Février à Septembre) ou 2 (Octobre à Janvier) lignes au vif. (sauf fermeture carnassiers)

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

- **Poissons présents :**
Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure
- **Techniques de pêche :**
Carpodrome / Gros poissons No Kill. Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de jour. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 3



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : zème catégorie

Surface : 2.06 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux camassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 3

- 1) pêche autorisée à 4 lignes; maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
- 2) Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif. (sauf fermeture carnassiers)
- 3) Pêche à la Carpe de nuit:
 - Réservee aux titulaires de l'option 'Carpe la nuit' (100 €)
 - Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi
 - Esches végétales uniquement
 - Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
 - Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.
 - Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
 - L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
 - Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
 - Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Option

Option Carpe de Nuit :

Carte Interfédérale : 100 €

Carte Majeure : 100 €

Carte Majeure 4émé T : 100 €

Carte Mineure : 100 €

Carte Femme : 100 €

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de nuit. Pêche à la carpe de jour. Pêche en batterie. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 4



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : zème catégorie

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Pêche en "Float Tube"



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 4 :

- 1) pêche autorisée à 4 lignes; maximum 2 lignes aux carassiers (vif uniquement)
- 2) Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif. (Sauf fermeture carassiers)
- 3) **Pêche à la Carpe de nuit:**
 - Réservée aux titulaires de l'option 'Carpe la nuit' (100 €)
 - Jours de pêche : Du Vendredi matin au Mercredi matin uniquement + jours fériés; 4 lignes maxi
 - Esches végétales uniquement
 - Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
 - Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.
 - **Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire**, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
 - L'utilisation d'une embarcation pour l'amorçage est rigoureusement interdite, le bateau radioguidé est autorisé.
 - Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits) barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
 - Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés
- 4) **Option float-tube étang n°4 (50 €)** pour toutes les cartes

• Option

Option Carpe de Nuit :

- Carte Interfédérale : 100 €
- Carte Majeure : 100 €
- Carte Majeure 4émé T : 100 €
- Carte Mineure : 100 €
- Carte Femme : 100 €

Option Float-tub :

- Carte Interfédérale : 50 €
- Carte Majeure : 50 €
- Carte Majeure 4émé T : 50 €
- Carte Mineure : 50 €
- Carte Femme : 50 €

• **Poissons présents :**

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• **Techniques de pêche :**

Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de nuit. Pêche à la carpe de jour. Pêche en batterie. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 5




Ce parcours est réciprocal.


Type de parcours : étang


Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0,55 Ha

Type(s) de pêche :

 Pêche aux blancs





 Pêche aux carnassiers

 Pêche à la carpe de jour



Google

Map data ©2021

-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 5

- 1) Pêche autorisée à 4 lignes; maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
- 2) Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif. (sauf fermeture carnassiers)

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

- **Poissons présents :**

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

- **Techniques de pêche :**

Pêche au coup et à l'anglaise. Pêche à la carpe de jour. Pêche en batterie. Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs. Pêche aux leurres artificiels cuillères. Pêche au toc. Pêche au vif. Pêche au mort manié.



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél : 03-22-76-00-85
<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 10



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.09 Ha

Type(s) de pêche :

**PÊCHE
INTERDITE**



Google

Map data ©2021

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 10:

Frères pêche interdite

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)



BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme

1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME

Tél : 03-22-76-00-85

<http://lespecheursdebray.fr/>

Fiche Parcours

Numéro 10



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie





Surface : 0.09 Ha

Type(s) de pêche :

**PÊCHE
INTERDITE**



Google

-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Map data ©2021

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang du Couchant n° 11:

Frayères pêche interdite

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)